

SAVIGNY

• Le Mag'



LE MAGAZINE DES SAVINIENS | NUMÉRO 04 • JUILLET-AOÛT 2023



UN ÉTÉ POUR SE RETROUVER

16 Dossier

Vrai/faux : les idées reçues concernant l'urbanisme en ville

4 Savigny en images

L'actu 8
Retrouvez l'actualité de votre ville

10 Ça bouge en ville
Un été pour se retrouver
autour des festivités

Sports 13
Les résultats sportifs de la saison

14 Près de chez vous
Budget participatif : dessinons
ensemble la ville de demain

Canicule 15
Les bons gestes à adopter

16 Dossier
Vrai/faux : les idées reçues
concernant l'urbanisme en ville

Décryptage 23
Ma vie en collectivité :
les règles à respecter

24 Travaux
Territoires 25

26 Rencontre avec
3 questions sur la réflexion
sur le cœur de ville

Mémoire 27
Un été au bord de l'eau

28 Informations pratiques

Tribunes politiques 30



SAVIGNY
• Le Mag'

Magazine municipal d'information - Edition juillet-août 2023

Ville de Savigny-sur-Orge - 48, avenue Charles-de-Gaulle 91600 Savigny-sur-Orge - www.savigny.org - 01 69 54 40 00

Vous n'avez pas reçu le précédent magazine, merci de contacter le service communication au 01 69 54 40 48 - communication@savigny.org

Directeur de la publication : Alexis TEILLET, Maire de Savigny-sur-Orge • **Directrice de la rédaction** : Malia COUTAND • **Rédaction** : service communication • **Maquette** : service communication • **Photographies** : Lionel Antoni - service communication - Adobe Stock • **Imprimeur** : IMPRIMERIE RAS, 6 avenue de Tissonvilliers - 95400 Villiers-le-Bel-Pontoise - 01 39 33 01 01 - Siret : B 308 343 599 • Le magazine municipal est imprimé sur un papier labellisé PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org. Les encres utilisées sont exemptes de métaux lourds • Impressions offset et numérique conformes aux exigences IMPRIM'VERT® • Tirage à 18 500 exemplaires.





Fête des voisins - 7 juin 2023

”
Une émulation collective qui nous fait du bien !

Chères Saviniennes, Chers Saviniens,

Il est temps d'ouvrir la page des festivités de l'été. Une saison pour se retrouver, pour profiter différemment des équipements culturels et sportifs de la ville, pour (re)découvrir les 1001 facettes de notre territoire.

Après le week-end consacré au bicentenaire de la mort du Maréchal Davout, la fête de l'Enfance et la fête de la musique, nous sommes heureux de vous proposer des rendez-vous inédits : la guinguette de l'été au parc Champagne, les activités proposées par le Conseil municipal des Jeunes (Olympiades et Loup-garou géant) ou des manifestations portées par les associations et partenaires de la commune : le relais marathon, bal des pompiers...

Une émulation collective qui nous fait du bien !

Ces semaines, un peu plus calmes, sont aussi l'occasion de rétablir la vérité sur l'urbanisme en ville. Nous vous expliquons tout dans le dossier de ce magazine. Entre contraintes issues des documents de planification et d'aménagement, loi de programmation et obligations de constructions, la Ville fait de son mieux pour préserver le Savigny que nous aimons tant, garantir un cadre de vie agréable pour tous et se conformer à la loi. Un juste équilibre que nous ne pouvons réduire à des raccourcis politiques ou de grossiers mensonges.

Vous méritez mieux.

De la transparence naît la confiance et inversement. Avec mon équipe, nous privilégierons toujours les échanges francs et sincères plutôt que de se cacher derrière les réseaux sociaux où l'anonymat fait sa loi. Vous avez d'ailleurs été très nombreux lors de la session des comités de quartiers organisés en mai et en juin. Un bel exercice démocratique qui nous honore et nous engage, ensemble, pour notre ville.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été !

*Très Sincèrement,
Alexis Teillet*

Maire de Savigny-sur-Orge



La première édition de la fête de la nature s'est tenue à Savigny-sur-Orge les 20 et 21 mai derniers.

Pour l'occasion, la Ville vous a proposé de nombreux ateliers sensibilisant sur l'environnement avec les associations locales *Evolusciences*, *AELOE*, et *SEVE*. Durant ce week-end, vous avez pu déambuler dans le parc Champagne et échanger avec les associations présentes ainsi que participer à un temps de nettoyage avec les Elus du Conseil municipal des Jeunes.



Dimanche 21 mai, vous avez été nombreux à visiter les serres municipales et aller à la rencontre des agents des espaces verts de la Ville.

Conseil en jardinage, atelier rempotage... les visiteurs ont profité d'un moment convivial adapté à tous les âges. En parallèle, un troc aux plantes s'est tenu au sein du marché Davout où chacun a pu venir échanger une plante contre une autre de même valeur.





Le 78^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 a rassemblé de nombreux Saviniens venus assister à la cérémonie en présence des Élus, des portedrapeaux, du CMJ, de l'Harmonie municipale et des enfants de l'école Jules Ferry.



Une initiation aux trottinettes électriques a eu lieu Place Davout en mai dernier. Ces nouveaux engins sont désormais déployés sur toute la commune.



À l'occasion de la représentation gratuite de l'opéra Carmen, les Saviniens ont pu profiter du grand air, puisque l'évènement avait lieu au Parc Séron. **200 spectateurs, petits et grands, ont pu (re)découvrir ce chef d'œuvre de Georges Bizet.**



Les six comités de quartier se sont tenus du 22 mai au 1^{er} juin.

Les habitants ont abordé différentes thématiques avec l'équipe municipale : sécurité, cadre de vie, aménagement, etc.



La Ville a reçu une délégation allemande de citoyens d'Auerstedt, dont son Maire, Kay Kirsche dans le cadre du bicentenaire de la mort du Maréchal Davout.

Celui-ci avait été fait Duc d'Auerstedt. Une plaque, en hommage aux époux Davout, a été dévoilée avec les deux Maires et le Proviseur de l'établissement, Thierry Campenon.



A l'occasion du bicentenaire de la mort du Maréchal Davout,

la Ville a organisé un week-end festif pour faire découvrir la vie du 1^{er} Empire : reconstitutions, bivouac, défilés de mode et métiers d'antan ont été présentés.





Le samedi 10 juin, la Ville a proposé aux petits Saviniens une fête de l'enfance. Plus de 3000 participants se sont prêtés au jeu et ont ainsi pu profiter du parc Champagne pour s'amuser grâce aux activités ludiques et familiales.



© Pierre Lafargue



La fête de la musique a rassemblé 100 jeunes spectateurs lors d'un concert rock pour enfants. Le soir, environ **800 personnes ont pu profiter des belles prestations** de nos talents locaux. Bravo à eux !



Partez en vacances sereins !

Une surveillance gratuite de votre logement ou votre commerce durant vos congés est possible. **Inscrivez-vous à l'Opération tranquillité vacances auprès de la Police municipale au moins 3 jours avant votre départ.** Pendant cette période, les policiers municipaux feront des rondes hebdomadaires autour de votre résidence. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site de la Ville et à l'accueil de la mairie. Il est à remplir et déposé dans la boîte aux lettres de la Police municipale (Place Davout) ou à envoyer par mail à policemunicipale@savigny.org. Vous pouvez également effectuer la demande auprès de la Police nationale.



Depuis le mois d'avril dernier, la Ville a également relancé le réseau **Voisins Vigilants et Solidaires** : une plateforme destinée à veiller sur son quartier !

Fermetures estivales des équipements publics

- **Le Point Information Jeunesse** sera fermé du 31/07 au 25/08
- **La Maison du Projet et des Services publics** sera fermée en juillet et août. Les permanences du mardi seront maintenues en juillet.
- **L'Ecole Municipale d'Arts Plastiques** sera fermée du 24/06 au 25/09
- **Les bureaux du parking Davout** seront fermés tous les samedis d'août
- **L'annexe de la Police municipale située Place Jules Ferry** sera fermée du 17 au 31/07 et du 14 au 31/08
- **La MJC** sera fermée du 13/07 au soir au 20/08
- **Le Conservatoire Claude Debussy** sera fermé du 08/07 au 25/08
- **La Médiathèque André Malraux** sera fermée les samedis 15/07 et 12/08



Qui dit été, dit moustiques...

Comme chaque année, les moustiques sont de retour avec l'été. Afin de se préserver au mieux de ces derniers, la ville vous rappelle quelques gestes simples :

- **Supprimer toute eau stagnante** autour et dans votre domicile
- **Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine**
- **Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées** et nettoyer régulièrement les gouttières
- **Couvrir les réservoirs d'eau** avec un voile moustiquaire ou un simple tissu
- **Couvrir les piscines hors d'usage** et évacuer l'eau des bâches
- **Mettre à l'abris, tout ce qui peut se remplir d'eau**
- **Débroussailler et tailler les herbes hautes**

Des actions de prévention sont également menées par le service de la ville qui veille à limiter la prolifération des moustiques dans la commune grâce à des pulvérisations de larvicides biologiques. Des nichoirs à chauves-souris sont aussi installés en ville puisque cet animal nocturne raffole des moustiques !

Profitez des espaces verts !



À l'arrivée de la belle saison et des vacances d'été, il est agréable de profiter des rayons du soleil en extérieur. **C'est pourquoi du 1^{er} avril au 30 septembre, tous les parcs et jardins clos de la Ville tels que les parcs Champagne et Séron sont accessibles de 8h à 21h.**

À noter que le **Parc des sports Jean Moulin est quant à lui ouvert de 8h30 à 21h.**



Mise à disposition de broyeurs à végétaux

Le Grand-Orly Seine Bièvre met à disposition des habitants de la commune deux broyeurs à végétaux. **Les Saviniens demeurant en pavillon peuvent donc en bénéficier gratuitement en réservant auprès des services techniques municipaux au 01.69.54.41.20.**

Pour finaliser sa demande, l'emprunteur devra fournir :

- Une **photocopie de sa carte d'identité**
- Un **justificatif de domicile** datant de moins de trois mois
- Les **attestations d'assurance** prévues dans la convention



Ensemble, réduisons nos déchets !

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, **le Grand-Orly Seine Bièvre s'est engagé à réduire de 9% ses déchets à l'horizon 2025.** C'est pourquoi, l'EPT met gratuitement à disposition des habitants des composteurs permettant ainsi de réduire jusqu'à 30% du contenu de nos poubelles.



Depuis 2021, plus de 530 composteurs ont été livrés aux Saviniens dont près d'1/4 ces derniers mois !

Pour bénéficier d'un compost gratuit, il suffit de faire une demande sur le site internet de l'EPT grandorlyseinebievre.fr, rubrique « gestion des déchets ». **Vous n'avez pas de jardin ? Optez pour le lombricomposteur** : un guide complet et une souche de vers vous seront offerts.



Grande collecte des archives du sport

A l'occasion de l'ouverture de la Maison des Associations Sportives, les archives municipales lancent une grande collecte sur le sport.

Vous avez peut-être dans vos greniers ou vos tiroirs des archives sur la pratique du sport à Savigny : photos, cartes postales, documents, tracts, dessins, films amateurs, interviews, etc.

Les archives collectées seront valorisées lors des Jeux Olympiques de 2024 !



Pour plus de renseignements, si vous voulez prêter ou donner vos documents à la Ville, contactez-nous au 01 69 54 40 63 ou par mail à documentation-archives@savigny.org.

© archives communales

Des Saviniens remportent le Prix Épicure



Guillaume Torres et Antoine Babin sont les fondateurs de l'épicerie en ligne Quinta Portuguesa. **Le 4 juin dernier, ils ont remporté le Prix Épicure de l'épicerie fine dans la catégorie e-commerce grâce à leur concept de leur boutique en ligne proposant uniquement des produits du terroir portugais : vins, tapenades, thé, rhum, etc.**

La Ville les félicite pour cette belle récompense !



Plus d'infos sur quintaportuguesa.fr

L'ÉTÉ AU RYTHME DES FESTIVITÉS



Il se dégage dans l'air comme un parfum de vacances...
La ville a concocté pour les Saviniens un programme de choix !

Le Conseil Municipal des Jeunes organise ses Olympiades et un grand « Loup-Garou »

« Olympiades »

Samedi 1^{er} juillet
Stade Jean Moulin

13h à 15h :

Enfants de CM1 et CM2

16h à 18h :

Enfants de 5^e et 4^e



« Loup-Garou »

Samedi 8 juillet
de 16h à 20h - Parc Champagne

Ouvert aux enfants de CM1, CM2, 5^e et 4^e

Sur inscriptions, plus d'infos à cmj@savigny.org



Un été sportif avec
les associations de
la ville

Du 10 juillet au 1^{er} septembre, les associations saviniennes de baseball, athlétisme, volleyball, handball, danse et basketball proposeront des stages d'une semaine **destinés aux enfants âgés de 6 à 16 ans**. Les matinées seront dédiées à l'initiation et la découverte sportive. Et les après-midis seront, quant à elles, consacrées aux deux activités fil rouge sélectionnées par les enfants lors des inscriptions.

>> Nouveauté

Un accueil prolongé sera proposé de 17h à 19h.
Plus d'infos à etedesassos@gmail.com

2^e édition des cinémas en plein air

La Municipalité propose aux Saviniens de « se faire une toile » en plein air ! L'occasion de découvrir des films en famille ou entre amis. Un food truck sera installé pour faire patienter les plus gourmands avant les projections.

« Astérix : le domaine des dieux »

Tout public

Samedi 8 juillet à 22h30
Parc Champagne
Entrée libre et gratuite

« Les Minions 2 »

Tout public

Mercredi 26 juillet à 22h
Centre de loisirs Charles Perrault
(allée Georges Clemenceau)
Entrée libre et gratuite

« Astérix : mission Cléopâtre »

Tout public

Samedi 26 août à 22h
Parc Champagne
Entrée libre et gratuite





Le bal des pompiers

Venez festoyer avec les pompiers dans le cadre de leur traditionnel bal. L'occasion de passer un bon moment pour célébrer l'été.

Jeudi 13 juillet à partir de 19h
Centre de Secours (route de Morangis)
Entrée gratuite



© ietaimenphoto

Le feu d'artifice Harry Potter

Tiré depuis le Parc des Sports Jean Moulin, le feu d'artifice rassemble plusieurs milliers de personnes.

Cette année, venez en prendre plein les yeux sur le thème... Harry Potter ! Le sorcier à la mythique cicatrice n'a pas de secret pour vous ? La Ville vous invite à revêtir le déguisement de votre héros préféré de la saga.

Attention : masques couvrant intégralement le visage et armes factices interdits.

Jeudi 13 juillet à 23h15
(ouverture des portes à 22h45)
Parc des sports Jean Moulin
(en face de la tribune de rugby)
Entrée libre et gratuite



Parcours patrimonial gratuit

Munis de votre smartphone, déambulez à travers les rues de Savigny pour découvrir les bornes installées aux quatre coins de la ville. Sur chacune d'entre elles se trouve un QR Code à scanner pour plonger dans une histoire contée.



>> Bonus :

Téléchargez l'application citoyenne et rendez-vous dans l'onglet « **parcours patrimoine** » pour découvrir la carte complète.



Le Point information jeunesse

Cet été, le PIJ vous ouvre ses portes et vous propose un accueil personnalisé pour vos démarches d'emplois, d'études et autres projets. Ne manquez pas les rendez-vous suivants :

Tournoi de Futsal

Dimanche 2 juillet de 10h à 17h
Gymnase Pierre de Coubertin

Diagnostic en marchant : repenser les espaces autrement

Mercredi 5 juillet à 15h30
Maison de quartier de Grand-Vaux
(allée Georges Clemenceau)

Relais marathon

Samedi 8 juillet de 12h à 18h
Maison de quartier de Grand-Vaux
(allée Georges Clemenceau)





Les petits Saviniens dans le grand bain

Le dispositif Savoir Nager est de retour cet été. Portés par la Municipalité, ces stages de natation sont proposés aux enfants scolarisés de la **grande section au CM2** durant quatre à cinq jours.

>> **L'objectif** : acquérir toutes les compétences nécessaires pour apprendre à nager. **Plusieurs dates sont disponibles du 10 juillet au 25 août** en fonction du niveau scolaire de l'enfant.

Uniquement sur inscriptions auprès du service des Sports au 01 69 54 41 41



En avant la musique



Vous aimez la musique punk ? Rendez-vous à la MJC François Rabelais dans le cadre du « Savigny Punk Fest ».

Jam session

Vendredi 25 août à 20h
(MJC, 12 Grande rue)

Apéro concert, suivi du concert à 20h30

Samedi 26 août à 19h30
Maison de quartier de Grand-Vaux
(MJC, 12 Grande rue)

Plus d'infos au 01 69 96 64 95



En route pour la lecture

Cet été, la médiathèque André Malraux vous propose des lectures avec l'association Lire et Faire lire ainsi qu'un atelier réalité virtuelle à bord d'un bus avec l'association Culture 360.

De 0 à 10 ans

Plages lectures

Mercredi 5 juillet à 14h30
Mercredi 19 juillet à 14h30
En extérieur (avenue Henri Ouzilleau)

A partir de 7 ans

Diffusion de films en réalité virtuelle à bord du VR Bus

Mercredi 12 juillet à 14h
Maison de quartier de Grand-Vaux
(allée Georges Clemenceau)

Et à la rentrée ?



En septembre, la Ville continue de vous proposer de nombreuses activités en commençant par le **lancement de la saison culturelle vendredi 8 septembre à 20h – Salle de spectacles**. Venez découvrir toute la programmation que vous concocte la commune. Théâtre, seul en scène, conférence... il y en aura pour tous les goûts !

Le lendemain, **samedi 9 septembre de 9h30 à 18h**, ne manquez pas le traditionnel **Forum des associations** au gymnase Pierre de Coubertin. L'occasion de rencontrer les associations locales qui sauront vous transmettre leur passion.

Pour les seniors

En septembre, les seniors saviniens sont invités à participer à des **ateliers mémoire** et à des séances de **sophrologie**. Réservations et plus d'infos auprès du CCAS au 01 69 54 40 81.





Les résultats sportifs de la saison

20
TERRE
DE JEUX
24

Bravo !



Judo : des championnes sur le podium

Le 11 juin dernier avaient lieu les championnats de France 3^e division de judo. **Le Club C.O de Savigny Judo était représenté par Lauréane dans la catégorie -63kg qui décroche le bronze et Lucile en +78kg qui remporte quant à elle la première place et le titre de championne de France.** Un grand bravo à ces judokates et au club savinien pour cette performance.



Bravo les Lions !

La Ville félicite chaleureusement les Lions de Savigny sacrés vice-champions de baseball lors de la coupe d'Europe qui s'est tenue en Croatie début juin. **Arrivés jusqu'en finale, les joueurs se sont inclinés face aux Martins de Tenerife qui l'ont emportée 9-1.**



Roller soccer : Savigny champion de France !

Le Savigny roller soccer club 91 a remporté la toute première édition de la coupe de France de roller soccer 2022-2023. L'équipe senior de la ville s'est ainsi illustrée en finale, battant 10-3 une autre équipe savinienne, les Shinobis Riders. L'équipe junior s'est également imposée en remportant le titre de champion de France face à Pontault-Combault.



La boxe a une nouvelle championne du monde

La Ville félicite très chaleureusement **Fadimata Amadou, sacrée championne du monde WBC Muay-Thai dans la catégorie des -60kg.** La boxeuse avait déjà remporté le titre de championne de France Pro en début d'année. C'est donc un nouveau titre qui s'ajoute au palmarès de cette sportive issue du club savinien de boxe thaïlandaise, le Kronk Muay Thai.



Le tennis savinien se démarque

Le C.O. Savigny tennis termine sa saison sur une belle réussite puisque les **deux équipes seniors accèdent au championnat de France.** Il s'agit là du seul club du département à réaliser cette performance. **De plus, le club brille également grâce au titre de champion de l'Essonne remporté par Philippe Poitou dans la catégorie des +65 ans.** A noter que l'équipe savinienne de padel vient de décrocher la première place du championnat départemental de l'Essonne.



Une belle qualification pour les cheerleaders

Le Club des Lions Savigny Cheerleading voit ses deux équipes juniors et son équipe "mini" arrivées à la 3^e place du podium et se sont ainsi qualifiées pour la finale au championnat de France.

À VOS IDÉES !

I SAVIGNY **Près de chez vous** I



Budget participatif :

dessinons ensemble la ville de demain



1. Proposez
2. Choisissez
3. Profitez



Tous les dépôts doivent avoir été effectués avant le **lundi 31 juillet 2023** dans l'urne situé à l'accueil de la mairie, ou en envoyant le formulaire complété à l'adresse : budgetparticipatif@savigny.org

Vous avez une idée ? Déposez votre projet !
Cette année, la Ville consacre une enveloppe de 100 000€ au budget participatif. Les Saviniens sont invités à soumettre leur projet avant le 31 juillet.

Le budget participatif, qu'ézako ?

Ce dispositif implique les Saviniens dans les décisions budgétaires d'investissement en favorisant leur participation à la vie de la commune. Cette année, la Ville consacre 100 000€ de ses finances au budget participatif. Les Saviniens pourront soumettre leurs idées, qui seront analysées par un jury au regard du règlement. Les projets recevables seront ensuite soumis au vote.

Comment seront sélectionnés les projets soumis au vote ?

- » Les projets devront avant tout être d'intérêt général. Ils pourront concerner une rue, un quartier ou la commune entière, tant qu'ils relèvent des compétences de la Ville. Ils devront également respecter l'environnement et le patrimoine savinien.
- » Les projets devront être une dépense d'investissement. Ils ne doivent pas créer de frais de fonctionnement (sauf l'entretien usuel du projet).
- » Ils feront ensuite l'objet d'une étude de faisabilité et recevabilité par un jury. Les services de la ville pourront prendre contact avec les porteurs du projet pour les aider à affiner leur proposition.

Comment voter pour son projet préféré ?

Les projets jugés réalisables seront soumis au vote des habitants de plus de 16 ans, via une urne installée en mairie, sur le site internet et l'application de la Ville. Les projets retenus seront ceux ayant obtenus le plus de voix dans la limite de l'enveloppe budgétaire définie.

Dépôt des projets

Entre le 1^{er} juin et le 31 juillet



Étude de recevabilité et de faisabilité

Entre le 1^{er} août et le 30 septembre



Vote en mairie, sur le site ou l'application

Du 1^{er} octobre au 31 octobre



Annonce des projets lauréats

A l'automne 2023*



* Lors des comités de quartier et via les supports de communication de la ville

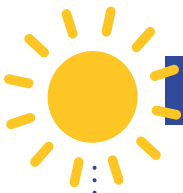


Canicule :

les bons gestes à adopter



En période de très grandes chaleurs, des gestes simples sont à adopter pour se préserver des effets indésirables de la canicule. Ces recommandations de Santé Publique France sont à appliquer par tous et surtout les plus de 65 ans.



MA SANTÉ PEUT ÊTRE EN DANGER QUAND CES 3 CONDITIONS SONT RÉUNIES :

Il fait très chaud



La nuit, la température ne descend pas, ou très peu



Cela dure plusieurs jours

POUR ÉVITER CELA :



Restez au frais et évitez de sortir aux heures les plus chaudes



Buvez régulièrement de l'eau



Fermez fenêtres et volets la journée et aérez la nuit



Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour



Mangez en quantité suffisante



Ne buvez pas d'alcool



Évitez les efforts physiques



Consultez régulièrement le site de vigilance de Météo-France pour vous informer



Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide

En cas de malaise **appelez le 15** pour plus d'informations composez le **0800 06 66 66** ou contactez le **CCAS au 01 69 54 40 80**

Vous êtes une personne vulnérable ? Prenez contact !

Le CCAS met à jour le registre des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels. Celui-ci permet de vous joindre et de rester attentif à votre situation en cas de canicule, crise sanitaire, ou autre.

Le document est à télécharger sur le site savigny.org ou à remplir directement en mairie au CCAS.







16 Dossier

VRAI

FAUX



Vrai/faux : les idées reçues concernant l'urbanisme en ville



« *Mais que fait la Mairie ?* », c'est le reproche qui revient souvent lors de vos échanges avec M. le Maire et les Élus. Quelles compétences ? Quels pouvoirs de contrôle et de régulation ? Nous allons tout vous dire ! Puisque les idées reçues et les fausses informations ont parfois la vie dure en matière d'urbanisme, la Mairie vous propose un décryptage pour démêler le vrai du faux.



« Refuser de construire des logements, c'est facile »



Comme toutes les communes franciliennes de plus de 1500 habitants, Savigny-sur-Orge est soumise à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain dite SRU. Celle-ci impose de disposer de **25% minimum de logements sociaux**. L'objectif est notamment de répondre à la pénurie de ces logements pour faire face aux besoins grandissants. Au 1^{er} janvier 2022, la Ville atteignait à peine les 17,59 %. En dessous du seuil minimal exigé, la commune s'expose à des sanctions financières pouvant aller **jusqu'à 1 000 000€ d'amende par an** (la Ville a payé 400 000€ d'amende en 2019 et 250 000€ en 2022), soit l'équivalent des dépenses annuelles liées à la cantine scolaire. La Ville est donc dans l'obligation absolue de se conformer à la loi. Répondre aux objectifs fixés, permet à la Ville de conserver la maîtrise de son développement

urbain et d'intégrer les nouveaux programmes au tissu existant dans l'objectif de préserver le cadre de vie et d'autoriser des projets vertueux.

La Ville souhaite avancer à son rythme en se conformant aux obligations légales imposées par l'Etat mais aussi aux outils de planification très contraignants tels que le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). C'est dans ce mille-feuille administratif **que la Ville doit trouver le juste équilibre entre les nouveaux programmes, la préservation des quartiers pavillonnaires et le maintien de services publics et des commerces de proximité**. Il en va de l'attractivité de notre commune !



« Les promoteurs immobiliers construisent comme bon leur semble » **MAIS...**



Les promoteurs ont pour objectif de développer un maximum les nouveaux programmes pour répondre à la demande de logements et tout en menant des opérations rentables économiquement. **Ils opèrent parfois un démarchage très agressif auprès des habitants. La Ville ne peut s'opposer à la vente d'un terrain privé et se retrouve bien démunie lorsque les permis de construire des promoteurs sont conformes au PLU.** La Ville se voit dans l'obligation d'accepter un permis sans motif valable au refus et s'expose ainsi à de multiples recours.

aux futurs programmes entre les services de la ville et les riverains du projet. La Ville met également en place d'autres outils comme l'augmentation de la taxe d'aménagement (de 5 % à 10 % voire 15 % selon les secteurs) et la création d'une **charte de la promotion immobilière durable et de la lutte contre les nuisances de chantier** lancée en juin 2022 pour fixer une ligne de conduite aux promoteurs. Elle explique aux promoteurs la procédure stricte à adopter visant à concilier travaux et développement du projet et limiter les nuisances auprès des riverains. **A défaut, des sanctions pourront être prises allant de l'amende jusqu'à l'arrêt du chantier.** Ces outils indispensables et souhaités par le Maire contraignent les promoteurs et régulent leurs projets.

C'est pourquoi la Municipalité modifie actuellement son PLU afin de mettre en place de nouveaux outils et de permettre une concertation préalable

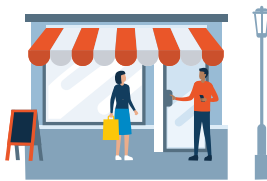


« Les constructions continuent de se multiplier en ville »



Les réserves foncières à Savigny sont très limitées. C'est pourquoi, conformément au PLU, les promoteurs rachètent des parcelles privées aux habitants. La ville ne peut s'opposer à ces cessions, mais peut les limiter via son PLU. Au vu du peu de réserves foncières, ce patrimoine constructible est destiné à de futures extensions ou rénovations d'équipements publics (telles

que les écoles ou le futur centre culturel). Par ailleurs, **certaines constructions ne sont que le fruit de la démolition d'anciens logements ou commerces parfois insalubres.** Les reconstruire permet aussi de requalifier des secteurs, de lutter contre les divisions parcellaires, les marchands de sommeil, l'habitat indigne et de relancer le dynamisme commercial.



C'est notamment le cas du programme qui verra le jour avenue Charles de Gaulle / rue Chamberlain. Ce programme restructurera ce quartier en lui donnant **un nouvel élan, un nouveau visage et un cadre de vie plus qualitatif, notamment grâce à des commerces en pied d'immeubles, l'élargissement des trottoirs et des bâtiments mêlant logements sociaux et privés.**

Le saviez-vous ?

Droit d'expropriation et de préemption

A la différence de l'expropriation, le droit de préemption ne peut intervenir que lorsque le propriétaire a manifesté l'intention de vendre le bien qu'il possède. Dans ce cas, le vendeur peut être obligé de vendre en priorité à la commune si elle se positionne comme telle. Cela ne concerne que certains cas particuliers comme les logements insalubres et nécessitant une intervention d'urgence comme les immeubles menaçant de tomber en ruine. Qu'il s'agisse de l'expropriation ou de la préemption, le Maire n'utilise pas ces outils à sa guise. Tous deux sont juridiquement encadrés pour éviter tout abus.



« On bétonne de plus en plus la zone pavillonnaire »

FAUX



Le saviez-vous ?

Comment sont accordés les permis de construire ?

Le dossier de demande du permis de construire (PC) est transmis à la commune pour étude. Les services de la ville vérifient et examinent l'ensemble des pièces au regard du plan local d'urbanisme (PLU). Ils recueillent ensuite les avis des services extérieurs afin d'émettre l'accord ou le refus suivant la conformité du dossier. Sur proposition du service instructeur, un avis des Élus est ensuite sollicité en vue de rédiger la décision finale (accord-refus). Des ajustements peuvent être demandés aux dossiers grâce aux échanges entre les promoteurs et les services de la ville.

La Municipalité s'engage à préserver les pavillons au sein de la modification n°3 du PLU. De nombreuses règles ont été pensées pour restreindre toute construction dans cette zone :

- L'instauration d'une zone stricte de constructibilité (25m de profondeur par rapport à la rue) afin de limiter la construction de maisons en partie arrière de terrain.
- Une réflexion sur la diminution d'emprise au sol sur les nouvelles constructions.
- L'augmentation des surfaces perméables et la pleine terre de 40 à 50 %.
- Favoriser les stationnements de surface sur zones perméables (« evergreen », gravillons, etc).

A noter : Sur 460 hectares de zone pavillonnaire, la ville n'a perdu que 3 hectares depuis 2012.

L'objectif recherché est la **préservation des pavillons tout en permettant la désimperméabilisation des sols afin de préserver un maximum la nature en ville.** Une attention particulière est portée sur la cohabitation avec les nouveaux programmes et leur insertion dans un tissu de maisons denses.

La modification du PLU vise également à protéger certains pavillons situés en zone UG (proche de l'axe structurant qui fait l'objet de nouvelles constructions). Tous les pavillons situés dans ces zones étaient potentiellement destinés à être remplacés par du logement collectif. Aujourd'hui, la Ville travaille sur le cas de ces pavillons (UG) pour déterminer s'ils ne peuvent

pas être préservés. Cette étude se fonde notamment sur des critères tels que l'état global du pavillon, son environnement proche, les permis ou programmes en cours de développement aux abords, ou sa localisation vis-à-vis d'un axe structurant.

Pour rappel : le boulevard Aristide Briand n'est pas une zone pavillonnaire, mais un axe structurant dont des bâtiments ont été identifiés comme zone mutable depuis les années 1990. Le fait de les remplacer par de l'habitat collectif est inscrit dans une planification depuis plus de 25 ans et correspond aux objectifs de création d'un boulevard urbain (axe structurant reliant l'A6 et la RN7).



« Les nouvelles constructions ne sont que des immeubles »

VRAI

MAIS...



Les nouvelles constructions sont majoritairement des logements collectifs, mais la Ville octroie également des permis de construire dans le cadre de démolitions et de reconstructions de pavillons. Ces derniers sont alors reconstruits en prenant en compte les nouvelles réglementations d'urbanisme visant à préserver la nature en ville et ainsi contribuer à un urbanisme maîtrisé et

respectueux. **Ces constructions ne sont plus aux normes actuelles**, tant au niveau de l'isolation thermique, acoustique que de l'agencement des pièces. Des travaux de mise en conformité sont nécessaires. En moyenne, par an, ce sont environ 50 dossiers qui sont déposés en Mairie concernant des démolitions-reconstructions et divisions parcellaires.



« On ne construit que des logements sociaux »

FAUX



Le saviez-vous ?

La ville signera avant fin 2023, un Contrat de Mixité Sociale (CMS). Ce nouvel outil légal, permet de **choisir sa mixité sociale et de ne plus la subir**. L'objectif de la Municipalité est de voir cohabiter des profils différents au sein d'un même bâtiment et ainsi favoriser la mixité. C'est pourquoi les projets à venir ne seront pas réalisés en 100% social (voir carte p.22). La Ville tient à ce que tous les ménages, quels que soient leurs revenus, puissent se loger décemment.

Plus de 60 % de la population française est éligible au logement social. Ces demandes ne concernent donc pas uniquement un public défavorisé. Les étudiants, les personnes âgées et les jeunes actifs peuvent également prétendre à un logement social.

Le parcours résidentiel des demandeurs de logements est étudié avec attention pour favoriser les attributions en fonction de la typologie des logements disponibles et des besoins de chacun : étudiant, famille monoparentale, personne en perte d'autonomie, etc. Cette politique de mixité et d'habitat permet de concilier l'histoire patrimoniale des zones pavillonnaires et la construction de nouveaux logements répondant à une ville en mutation dont la population augmente chaque année un peu plus.

1^{er} janvier 2032. Une bonne nouvelle, pour la Ville qui pourrait atteindre plus sereinement l'objectif imposé, sans risquer une mise en carence, des sanctions financières importantes et garder son contingent, c'est-à-dire le droit de décider de l'attribution des logements pour les Saviniens.

*Donnée datant du 1/01/2022 - Préfecture de l'Essonne

Ce CMS permet d'atteindre les 25 % de logements sociaux, comme le prévoit la loi mais en 9 ans (contrat de 3 ans renouvelable 2 fois). Une bouffée d'oxygène pour la ville qui devra construire 1167 logements* non plus en 3 ans, mais jusqu'au

Pour rappel : En 2022, en Île-de-France, 720 000 demandes de logements sociaux ont été enregistrées et seulement 72 000 ont été attribuées, soit 1 demande pourvue sur 10. A l'image du territoire, la ville fait face à une augmentation conséquente des demandes portant à environ 5 ans le délai d'attente avant attribution.





« A cause des nouvelles constructions, c'est un calvaire pour se garer »

VRAI
MAIS...



Afin de répondre à la problématique du stationnement, la Ville a lancé une étude dans le cadre de son futur **plan de stationnement**. Celui-ci doit **faciliter le stationnement et permettre aux usagers de la route de se déplacer en toute sécurité**. A l'heure actuelle, chaque programme doit comporter 1,5 places par logement en moyenne et en fonction des secteurs. Malgré la pression et les directives législatives visant à accorder plus de dérogations, la Municipalité maintient ses exigences afin de respecter a minima, voire plus, le nombre de places de stationnement dans chaque opération de construction.

La Ville déplore cependant que les parkings appartenant aux bailleurs sociaux soient majoritairement vides du fait que ces stationnements ne soient prévus dans le bail mais en option et en supplément du loyer. Une dépense supplémentaire pour certains foyers modestes impossible à honorer.

Afin de limiter les problèmes de déplacements et de stationnement, inhérents aux villes à forte densité, des trottinettes sont disponibles en libre-service dans toute la commune. **Le parking de la gare situé sous la Place Davout est gratuit le dimanche pendant 3 heures et 45 minutes les mardi et vendredi.**



« Le quartier de la gare est laissé à l'abandon »

FAUX



La Ville et le Grand-Orly Seine Bièvre travaillent à la création d'une ZAC : Zone d'aménagement concerté Cœur de Ville. Ce projet doit permettre de repenser l'espace autour de la Place Davout en renforçant la présence du végétal, en optimisant la qualité de vie des habitants et les déplacements dans le secteur.

La commune s'est également associée au Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement 91 (CAUE) qui mène une grande concertation

pour **faire revivre le ou les cœurs de ville**. Ces architectes sont venus plusieurs fois à votre rencontre pour questionner et échanger sur le devenir du quartier. De nombreux projets sont donc menés au niveau du secteur de la gare : étude sur le pôle gare, la concertation d'aménagement avec le CAUE 91 et Atelier +1 et étude sur la création d'une ZAC Cœur de Ville.

Le quartier de la gare est en pleine mutation !



« Toujours plus de constructions et moins d'espaces verts »

FAUX



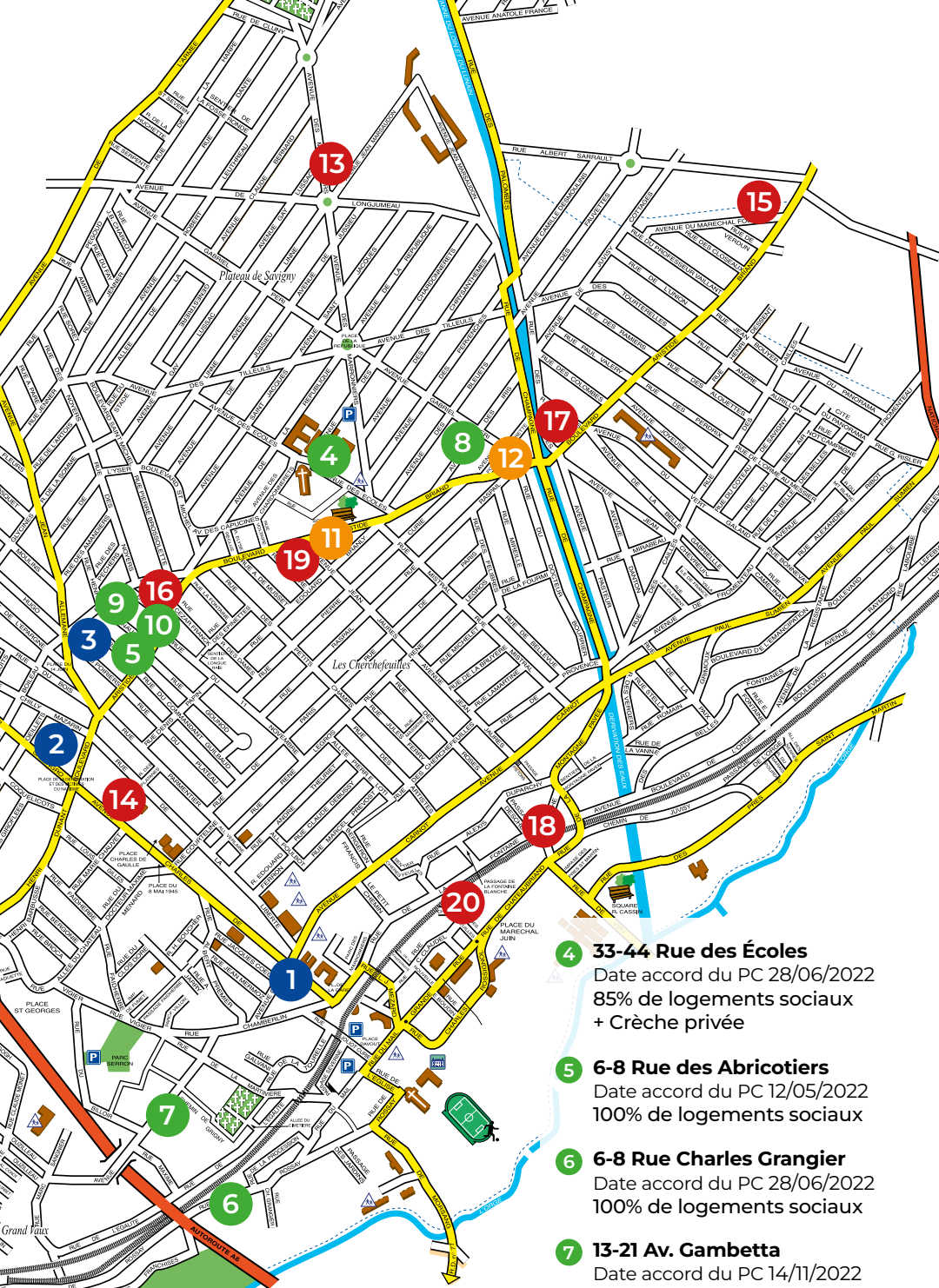
Au travers de la modification n°3 du PLU, la Ville redonne une place centrale à la nature en ville. **La commune lutte activement contre les divisions parcellaires, favorise la désimper-méabilisation des sols et protège son patrimoine végétal**. De plus, Savigny a la chance d'être dotée de beaux parcs et espaces verts entretenus par les agents de la ville qui agissent pour leur

embellissement. La Ville souhaite également créer des **îlots de fraîcheur** pour déminéraliser certains équipements publics et notamment les cours d'écoles. Pour lutter contre les épisodes de fortes chaleurs, des oasis urbains seront créés à partir d'un renfort de végétation et de zones ombragées.



Et le centre culturel, on en est où ?

Dans le cadre du futur centre culturel, la Ville a racheté les locaux de l'ancien cinéma l'Excelsior et les boxes attenants, en fin d'année dernière. Un programmiste a également été désigné. Aujourd'hui, la Ville est en phase de concours de maîtrise d'œuvre : au travers d'un jury, elle doit retenir trois candidatures de cabinet d'architecture qui dessineront le futur centre !



Carte de la répartition des programmes depuis 2020

- 1** 3-5 Av. Charles de Gaulle
8-10 Rue Chamberlin
Date accord du PC 02/06/03
50% de logements sociaux
- 2** 4-8 Rue des Buissons
Date accord du PC 12/10/2022
0% de logements sociaux
+ Crèche privée
- 3** 6-10 Rue des Poiriers
5-9 Rue des Abricotiers
Date accord du PC 24/01/2023
60% de logements sociaux

- 4** 33-44 Rue des Écoles
Date accord du PC 28/06/2022
85% de logements sociaux
+ Crèche privée
- 5** 6-8 Rue des Abricotiers
Date accord du PC 12/05/2022
100% de logements sociaux
- 6** 6-8 Rue Charles Grangier
Date accord du PC 28/06/2022
100% de logements sociaux
- 7** 13-21 Av. Gambetta
Date accord du PC 14/11/2022
68% de logements sociaux
- 8** 13-17 Av. Gabriel Péri
Pointe Sirette
Date accord du PC 11/01/2022
100% de logements sociaux
- 9** 10-12 Rue Henri Raynaud
Date accord du PC 05/11/2021
100% de logements sociaux
- 10** 4-8 Rue Henri Raynaud
Date accord du PC 25/07/2022
70% de logements sociaux
(contre 100% avant révision)
- 11** 25 Rue Edouard Branly
Date accord du PC 09/10/2021
100% de logements sociaux
- 12** 13-17 Av. Pointe Sirette
Av. Gabriel Péri
Date accord du PC 22/10/2021
100% de logements sociaux

- 13** 66 Av. des Marronniers
Date accord du PC 19/03/2021
100% de logements sociaux
- 14** 64 Av. Charles de Gaulle
Date accord du PC 12/02/2021
64% de logements sociaux
- 15** 323-325 Bd. Aristide Briand
2 Av. Maréchal Foch
Date accord du PC 23/10/2020
50% de logements sociaux
- 16** 3-11 Allée des Épis
Date accord du PC 18/12/2020
45% de logements sociaux
- 17** 199-201 Bd. Aristide Briand
Date accord du PC 11/03/2021
100% de logements sociaux
- 18** 1-5 Rue de Viry
Montagne Pavée
Date accord du PC 18/03/2021
100% de logements sociaux
- 19** 79-85 Av. Jean Jaurès
25 rue Edouard Branly
Date accord du PC 07/08/2021
100% de logements sociaux
- 20** 17-29bis Rue Châteaubriand
Date accord du PC 28/09/2021
60% de logements sociaux



- Janvier 2022 - juin 2023**
A. Teillet
- Validés sous JM. Defrémont et modifié par A. Teillet**
- Octobre 2021 - décembre 2021**
Délégation préfectorale
- Mars 2020 - septembre 2021**
JM. Defrémont

Ma vie en collectivité

les règles à respecter



L'été est enfin là ! Quoi de plus agréable que de profiter d'un moment en extérieur. Mais attention à respecter le voisinage. Décryptage des règles à adopter en collectivité :

Nuisances sonores : je baisse d'un ton !



Pour respecter la tranquillité de tous, il est important de veiller à réaliser certaines activités lors des horaires autorisés. **Les travaux bruyants de jardinage** (tonte, tronçonneuse...) sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 20h, le samedi de 10h à 12h et de 16h à 18h. **Le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h.**

A l'heure des vacances d'été, il est agréable de profiter d'un moment convivial : musique, rire, danse, tout cela fait partie de la fête ! Veillez tout de même à alerter vos voisins de la tenue d'un événement et à **respecter la tranquillité de chacun.**

Rappel : les nuisances sonores (identifiées entre 21h et 6h) venues d'un logement ou de la voie publique sont apparentées à du tapage nocturne. Elles peuvent faire l'objet d'une procédure pénale.



Barbecue : ça chauffe par ici

Aucune règle n'interdit l'utilisation du barbecue en logement individuel. Cependant, **si vous vivez en logement collectif il est impératif de vous référer au règlement de votre copropriété.** Attention, en cas de fortes chaleurs et de canicules, il est fortement déconseillé d'allumer un barbecue de façon à éviter tout départ de feu.



Circulation & stationnement : en route pour les bonnes pratiques

Tous les usagers de la route sont soumis au respect du code de la route : voitures, bus, deux roues... **De façon à cohabiter au mieux, il est important de rappeler que la vitesse est limitée à 50km/h en ville et à 30km/h dans les zones identifiées.** Le non-respect de ces règles exposera le conducteur à des sanctions.

Les trottinettes et les vélos sont interdits de circulation sur le trottoir et doivent se déplacer sur la route. Bien que le port du casque ne soit pas obligatoire, il est fortement recommandé. **Les vélos et trottinettes sont également soumis au code de la route** et doivent donc adopter un comportement exemplaire.

Concernant le stationnement, **tous les usagers sont invités à faire preuve de civisme** et se garer sur les places réservées à cet effet en respectant les règles en vigueur (stationnement alterné, zone bleue), etc. Il est interdit de gêner la circulation de par son stationnement et de se garer sur le trottoir, sauf emplacement matérialisé et signalé, sous peine d'être verbalisé d'une amende de 135€.



Rappel : le parking de la gare est **gratuit 45 minutes** du lundi au samedi **et durant 3h le dimanche.**



● Assainissement

RUE DES ROSSAYS

Des travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable sont opérés dans la rue afin de prévenir la détérioration de ces dernières et ainsi pérenniser le patrimoine savinien en évitant toute fuite d'eau et en préservant la ressource en eau. Ces travaux entamés en mai dernier seront finalisés en juillet.

 **300 000 € HT**



● Réfection et renforcement

ÉCOLE SAINT-EXUPÉRY

En avril dernier, la zone située au niveau du préau de l'école élémentaire a été renforcée par la mise en place de poteaux de renfort en béton armé ainsi qu'un remplissage en blocs à bancher armés. Ces travaux ont été effectués afin d'assurer la pérennité de ces locaux.

 **68 000 € TTC**



Alexis TEILLET
Conseiller départemental
du canton de Savigny-sur-Orge

Le Département s'engage en faveur de la précarité menstruelle !

Le Département de l'Essonne a tenu son engagement : **des distributeurs de protections hygiéniques sont dorénavant présents dans la quasi-totalité des collèges essonniers.** Grâce à ce dispositif, les jeunes filles ont ainsi accès à des produits gratuits, biodégradables et 100% BIO. Un pas de plus en faveur de l'égalité femmes-hommes et un geste fort pour éveiller les consciences. Le Département s'engage également en finançant notamment des actions de prévention et d'éducation au sein des centres de Protection maternelle et infantile (PMI).



Métropole du Grand Paris

Catherine CHEVALIER
Conseillère métropolitaine

Préserver la nature en ville

Face au constat alarmant de l'érosion de la biodiversité due à l'urbanisation et l'artificialisation des sols, **la Métropole du Grand Paris s'engage à préserver la nature en ville au travers du Plan biodiversité.** Celui-ci œuvre à la reconquête de la biodiversité d'ici 2030. Pour cela, des mesures sont appliquées comme la création d'un fonds « biodiversité et nature en ville » ou encore le soutien à la plantation de 100 000 arbres. La commune de Savigny-sur-Orge a ainsi bénéficié d'une subvention de la Métropole pour planter des essences que vous pouvez notamment retrouver au parc Champagne.



Charles DARMON
Conseiller territorial

Investir pour une économie locale et solidaire

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'investit dans le développement de l'activité économique du territoire et soutient de nombreuses initiatives de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Il met notamment en place un fonds dédié aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE). Les organismes privés à but non lucratif peuvent ainsi faire une demande de subvention et bénéficier d'une enveloppe de fonctionnement annuelle allant jusqu'à 10 000€.

+ d'infos sur le site grandorlyseinebievre.fr





3 questions sur la réflexion sur le cœur de ville

Il faut redonner du sens à l'espace public et refaire de ces lieux de passage des lieux de vie.

La Ville associée au Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Essonne (CAUE 91) et les architectes d'Atelier+1 travaillent à créer un ou des cœur(s) de ville. L'objectif : repenser les espaces pour recréer un véritable lieu de vie.



1. Qu'est-ce que le ou les cœurs de Ville ?

Le cœur de ville est un espace sur lequel la collectivité a choisi d'intervenir afin de requalifier son utilisation. Dans le cas présent, la Place Davout et le quartier de la gare (Grande rue, rue du Mail, etc) ont été ciblés. Ils pourraient être réaménagés et végétalisés. Ce cœur de ville créera une unité au sein du quartier et pourra être transposé pour d'autres secteurs.

Ce projet redonnera du sens à l'espace public pour transformer les lieux de passage en véritables lieux de vie et de proximité. C'est la promesse d'un souffle nouveau qui offrira un cœur de ville plus attractif et à l'image de ses usagers. Pour délimiter la zone du projet, une analyse a été réalisée, couplée à la consultation de documents historiques et aux échanges avec les habitants, permettant d'identifier la zone d'intervention qui pourra évoluer, si besoin.

2. Comment procéder pour repenser l'espace ?

Des temps de concertation sont organisés avec les Saviniens pour les inviter à participer activement à la création de ce nouvel espace. Il doit pouvoir

correspondre à leurs attentes et utilisations. Ces échanges se sont traduits par une balade urbaine réalisée en avril, où les riverains ont pu évoluer dans le quartier et repenser l'espace au travers d'exercices.

Également présents certains vendredis au marché Davout, le CAUE 91 et Atelier+1 échangent avec les habitants autour d'ateliers de réflexion. L'objectif est de réfléchir conjointement à l'aménagement de la Grande rue afin de repenser l'espace. Grâce à des exercices, les Saviniens s'interrogent aussi sur la mise en valeur des équipements culturels dans cette rue.

3. Quelle est la prochaine étape du projet ?

Un « Objet commun » va être créé et construit par les habitants puis installé en ville. Ce support mobile et modulable invitera les Saviniens à la réflexion. L'enjeu de ce kiosque à idées est d'inviter la population à se réapproprier l'espace. Il sera aussi déployé lors d'événements. C'est la première fois que la Ville met à disposition des citoyens une telle concertation collective. Les outils proposés sont inédits et font des Saviniens les véritables acteurs du projet.

Un été au bord de l'eau

Déjà au XIX^e siècle, les berges de l'Orge et de l'Yvette, qui traversent Savigny village et longent le domaine de Grand-Vaux, sont des lieux de vie pour les Saviniens.



Un lavoir sur les bords de l'Yvette

La blanchisserie de Narcisse Guillon sur les bords de l'Orge

Les Saviniens profitent d'une balade en barque sur l'Orge

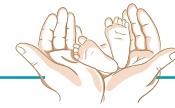


Lieux d'activité économique tout d'abord : les berges sont occupées par des moulins à eau alimentés par le courant, parmi eux le moulin Joppelin situé sur l'Orge, sur la rive de Viry, où sont moulues les céréales de Savigny afin de fournir le pain aux habitants de la commune. Il est plus tard transformé en brasserie pour produire la bière de Savigny. On y trouve également des lavoirs et la blanchisserie de Narcisse Guillon.

Lieux champêtres également, propices au repos et aux balades : le parc du château (l'actuel lycée Corot) comme ceux des belles propriétés de la rue des Rossays, s'étendent jusqu'au bord de l'Orge où de petits embarcadères invitent aux promenades en barque. Aux beaux jours, on pique-nique sur l'herbe et les pêcheurs taquinent le poisson.

Ponts et passerelles permettent de relier Savigny aux villes voisines, les rivières étant souvent la délimitation entre les communes.

Aujourd'hui encore, les promenades de l'Orge et de l'Yvette suivent le tracé des rivières et proposent plusieurs parcours, une succession de chemins boisés et aménagés incitent badauds et cyclistes à flâner et à retrouver des espaces de nature.



• Instantané



villedesavignysurorge · Suivre



Vous aussi, suivez le compte Instagram
@villedesavignysurorge
et partager vos plus beaux clichés avec
#MonSavigny !



Robin REDA
— votre député —



À votre écoute

PERMANENCES PRÈS DE CHEZ VOUS

rdv@robinreda.fr

01.40.63.68.76



Bienvenue aux nouveaux saviniens

Mars

Michel KOUKEBANA – 26/03/2023
Mathis DA SILVA COSTA – 27/03/2023
Jhanna JELJELI – 28/03/2023
Evrard YAKOUA – 28/03/2023
Francine AGOSSOU – 30/03/2023

Avril

Mattéo RAUX – 01/04/2023
Eurielle MFUTALINGI BOKORO – 05/04/2023
Lola GREGORIS – 06/04/2023
Ava ACEITUNO CHAPUIS – 05/04/2023
Victoire BASCHIN – 13/04/2023
Isrâa ESSAMLALI – 16/04/2023
Elihana BELANGA ASEKWI JEAN-LOUIS – 19/04/2023
Bakary OULALE – 19/04/2023
Jenna EL RHAZI – 20/04/2023
Jannah MALÉAMA DUJARDIN – 20/04/2023
Landing MARRO – 23/04/2023
Jade GHADDARI – 24/04/2023
Tinhinane MAHIDDINE – 28/04/2023
Lainny PATEROT – 28/04/2023
Mohammed BAKAYOKO – 29/04/2023
Juliann DE ARAUJO FERNANDES – 30/04/2023

Mai

Telma ALVES FOLHA – 01/05/2023
Antoine VORS – 04/05/2023
Prince MAURICE – 07/05/2023
Ghezleine AMOR – 07/05/2023
Ismael SANGARE – 11/05/2023
Aylan LAJNEF – 15/05/2023
Valentin QUÉVAL – 16/05/2023
Angelina SEVIVAS TEIXEIRA – 17/05/2023
Zury GAYE – 21/05/2023
Israël BENHARROUCH – 22/05/2023
Alba HOLLE – 25/05/2023
Maëlys DA CRUZ – 25/05/2023
Sarah MERCIER – 26/05/2023
Olivia ROCHA – 27/05/2023
Noah ROUILLON – 27/05/2023
Salimata MAÏGA – 30/05/2023

Félicitations aux mariés

Avril

Kévin AMARAL et Suzanna SANTOS – 01/04/2023
Matthieu ROGIER et Guerline DORVIL – 01/04/2023
Lionel TROVAO et Tiffanie GAROFALO – 07/04/2023
Tresor MPAKA MBUTA et Ginette NDAYI BALE – 21/04/2023
Souverain WAFFO NTCHOPE et Olivia TALLA NZOKOU – 28/04/2023
Jérémy PAULIN et Margote BOUREAUX – 28/04/2023
Nicolas GABOURG et Anna TOROSYAN – 29/04/2023

Mai

LIDON Benjamin et SANSON Laëtitia – 26/05/2023



PERMANENCES DU MAIRE



**Dernière permanence
le samedi 1^{er} juillet**
Reprise le 16 septembre



**Dernière permanence
le mardi 27 juin**
Reprise le 12 septembre

Horaires d'été de l'Hôtel de Ville *

Lundi	8h30-12h	13h-17h30
Mardi	8h30-12h	13h-17h30
Mercredi	FERMÉ	FERMÉ
Jeudi	9h30	17h30
Vendredi	8h30-12h	13h-17h30
Samedi	8h30-12h	FERMÉ



* Horaires appliqués aux services de l'Hôtel de Ville du **10 juillet** au **19 août 2023**.

Tél. : 01 69 54 40 00 - www.savigny.org



Numéros d'urgence

15

SAMU

17

Police secours

18

Pompiers

112

numéro européen urgence



Pharmacies de garde

La liste est à retrouver sur l'application citoyenne



• Adjoint au Maire



Pascal LEGRAND

Adjoint au Maire
délégué aux sports, à la jeunesse
et à la vie associative



Catherine CHEVALIER

Adjointe au Maire
déléguée au cadre de vie
et aux déplacements



Daniel GUETTO

Adjoint au Maire
délégué à l'urbanisme individuel,
au patrimoine et au devoir
de mémoire



Aurélie GUÉGUEN

Adjointe au Maire
déléguée à la santé, à la solidarité,
au bel âge et à l'habitat



Charles DARMON

Adjoint au Maire
délégué aux finances
et aux fonctions support



Sandrine VIEZZI

Adjointe au Maire
déléguée à l'éducation,
à la réussite éducative
et au périscolaire



Mathieu FLOWER

Adjoint au Maire
délégué à la politique de la ville
et à la démocratie locale



Julie PLAZA

Adjointe au Maire
déléguée à la culture
et à l'événementiel



Jean-Charles HENRY

Adjoint au Maire
délégué aux commerces et
au développement économique

Bien vivre à Savigny

Urbanisme et logements sociaux.

Notre ville présente un déficit de plus de 1100 logements sociaux pour atteindre les 25 % imposés par la loi. Longtemps, la préfecture a simplement fait payer une amende aux communes en déficit, ce qui a laissé à penser qu'on pouvait se soustraire à la loi. C'est l'inaction de ces dernières années qui est la cause de cette situation.

Aujourd'hui, pressée par la loi DALO de 2007, la préfecture, qui peut désormais être sanctionnée financièrement, force les collectivités à résorber leur retard en matière de logement social.

Aux affaires, nous avons limité la construction aux 648 logements sociaux exigés par la préfecture à l'horizon 2024, Nous avons ciblé les petits programmes avec un nombre de logements limités le long des axes structurants, dans les zones UB et UG du PLU et dans des secteurs où seul le logement libre est présent. Le but était de recréer de la mixité et non des concentrations de logements sociaux.

C'est dans ce cadre que nous avons signé un permis de construire pour 31 logements sociaux au 323-325 avenue A. Briand.

La nouvelle majorité a cru bon de modifier ce programme qui devient 16 logements sociaux et 15 non sociaux. Cette modification pose plusieurs questions :

Quelle contrepartie a été demandée au promoteur qui va largement augmenter les bénéfices de son programme ?

Une telle opération de 31 logements ne rattrape que 8,25 logements sociaux car les 15 logements intermédiaires vont augmenter notre déficit de logements sociaux. En gardant le même rapport dans les 9 prochaines années, il faudrait construire plus de 4000 logements pour atteindre l'objectif des 25%. Faute de foncier disponible, la préfecture nous imposerait alors de déclasser la zone pavillonnaire pour permettre la construction de collectifs de 4 étages ou plus. Est-ce vraiment ce que les Saviniennes et les Saviniens souhaitent alors que nous manquons d'équipements et que nos rues sont trop étroites pour une population plus dense ?

La nouvelle majorité s'apprête à construire plus et finalement à détruire une part importante du secteur pavillonnaire qu'elle prétend protéger. Le programme de 98 logements, en plein secteur pavillonnaire rue Gambetta, lui aussi mixte (qui va donc que peu participer au déficit de logements sociaux), n'en est que le premier épisode. Il faut aborder ce dossier avec courage et détermination. Ne rien faire ou faire trop peu en matière de logements sociaux n'est plus une option, cela nous condamnerait demain.

Retrouvez-nous sur notre site www.bienvivreasavigny.org

Groupe BVS : Lydia BERNET, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Bruno GUILLAUMOT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Jacques SENICOURT

Osons Savigny

Le mal des transports ?

Fin 2023, le T12 entrera en service entre Evry et Massy entraînant une dégradation de l'offre de transport pour Savigny !

Les trains CIME seront terminus à Juvisy. Depuis Savigny un changement à Epinay sera nécessaire pour rejoindre Massy à une fréquence encore inconnue.

Sans arrêts sur les T12 et T7, non concernée par l'éventuel prolongement de la ligne 14, Savigny est l'oubliée des projets de transports en commun !

Nous sommes attentifs sur l'expérimentation des trottinettes électriques pour apporter des solutions de mobilité sans oublier l'aménagement de nouvelles pistes cyclables.

Aude Hernandez et Christophe-Reynald Michel.
Conseillers municipaux du groupe
"Osons Savigny".

Vivons Savigny Autrement, avec Olivier VAGNEUX

Tribune envoyée dans un format non-conforme à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil municipal voté le 15 décembre 2022.

Olivier VAGNEUX · olivier@vagneux.fr
vagneux.fr · 06.51.82.18.70

Les textes publiés sous cette rubrique le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, dont l'expression est libre et n'engage ni la rédaction, ni la direction de la publication. Ils s'interdisent les propos injurieux ou diffamatoires à l'égard des personnes ou des institutions et s'obligent au respect des lois et règlements en vigueur, notamment ceux ayant trait aux publications de presse.

Rassemblons Savigny ! - Majorité municipale

Stop aux violences faites aux Elu(e)s !

Il n'y a pas une semaine où il n'est relaté un fait de **violence physique ou verbale** envers un Elu de la République.

Après l'incendie volontaire du domicile du Maire de Saint-Brévin-Les-Pins (Loire-Atlantique), qui a choqué tous les Français, c'est le maire d'Orsay qui fut agressé récemment, lors d'une réunion publique.

Menaces, intimidations, messages virulents reçus par mail, via les réseaux sociaux (personnels des Elus), les exemples sont nombreux et **glacent le sang**.

L'engagement des Elus au service de l'intérêt général s'en retrouve largement « pollué » par des comportements individuels ou collectifs inacceptables et injustifiables. L'Association des Maires de France (AMF) a d'ailleurs indiqué qu'une accélération indéniable des faits de violence signalés avait augmenté de 32 % entre 2021 et 2022 et le phénomène prend encore plus d'ampleur entre 2022 et 2023.

Bon nombre d'élus font face à des incivilités aux grandes agressions qui minent chaque jour, un peu plus leur engagement, leur mandat et la démocratie.

Les démissions sont également de plus en plus nombreuses et doivent nous alerter. L'engagement citoyen et politique est un choix mais les Elus ne choisissent jamais d'être la cible de comportements outranciers et violents.

Au sein de notre équipe, nous revendiquons d'être des Elus « à portée de baffes », sur le terrain, conscients des difficultés de leurs administrés et faisant au mieux avec les contraintes administratives, financières et humaines. Mais rien ne justifie les comportements dont nous sommes parfois la cible.

S'en prendre aux Elus, peu importe leur obédience politique, c'est s'en prendre aux institutions françaises. C'est piétiner un peu plus nos valeurs républicaines et notre démocratie. Les Elus locaux, sont en première ligne, renoncer à les protéger, à ne pas dénoncer, à ne pas qualifier pénalement les agissements seraient une grande erreur.

L'AMF rappelle que le Maire peut bénéficier, en cas de menaces, du régime de circonstances aggravantes en tant que personne investie d'un mandat public. Mais elle demande que le délai de prescription pour les menaces sur les réseaux sociaux, actuellement de trois mois, soit étendu. L'association plaide également pour que les peines soient alourdies et corrélées sur celles qui s'appliquent en cas de violence contre des policiers ou des gendarmes.

Si la société se fracture un peu plus de jour en jour, **il est de notre devoir de ne pas reculer**. De ne pas transiger, d'être les gardiens de la République, voilà les **missions quotidiennes qui nous incombent. Rétablir l'autorité, le respect envers les Elus et les institutions, c'est également regagner la confiance des citoyens en leurs représentants.**

Nous nous y attelons chaque jour. Répondre aux questions (sans forcément donner les réponses attendues), expliquer le rôle des Elus, les compétences et leurs pouvoirs de décisions, permettre à tous de s'exprimer est redevenu indispensable. **Le débat, la saine contestation, la contradiction font de nous de meilleurs représentants capables de comprendre, d'entendre les opinions divergentes et de les prendre en compte.**

Rien ne se fait seul, vous avez tous votre part à prendre au sein du débat démocratique et citoyen. C'est pourquoi nous avons mis en place les Comités de quartiers, lancé notre premier budget participatif ou nous organisons de nombreuses réunions sur site ou visites de terrain pour aller à votre rencontre.

Vous pouvez compter sur nous !

Les élus du groupe « Rassemblons Savigny ! »

Cinéma PLEIN AIR

ASTÉRIX : LE DOMAINE DES DIEUX

de Louis Clichy, Alexandre Astier

ASTÉRIX : MISSION CLÉOPÂTRE

de Alain Chabat

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE



FOODTRUCK PIZZAS, GLACES ET BOISSONS FRAÎCHES DÈS 19H30



SAMEDI 8 JUILLET
22H30 - PARC CHAMPAGNE

SAMEDI 26 AOÛT
22H - PARC CHAMPAGNE

